



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune **BOURBONNE LES BAINS**

DEL-2021- 4

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 15
- votants 17
- absents 2

Du vendredi 5 février 2021

L'an deux mille vingt et un le 05 février, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la Commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Approbation du projet et du plan de financement - Système de vidéo surveillance en extérieur et d'alarmes pour les bâtiments communaux à Bourbonne les Bains et achat d'un gilet pare balle pour le Service de Police Municipale

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia HUGUENOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procurations : Claude PETIOT à Patrick BREYER, Amélie MOLTER à Emilie BEAU

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 09/02/2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 29 janvier 2021

Étaient absents excusés : Claude PETIOT, Amélie MOLTER

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la 1^{ère} Commission Municipale « Développement Economique » du 2 Février 2021,

Monsieur Elie PERRIOT, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal le futur projet de vidéo-surveillance en extérieur et l'installation d'alarmes dans les bâtiments communaux (Musée, Clocheton, Office de Tourisme, Centre Technique Municipal, Mairie et Salle des Fêtes).

Les deux solutions envisagées sont analysées pour les deux dossiers (vidéo surveillance et alarmes) : l'achat ou la location en fonction de leurs avantages et leurs inconvénients respectifs.

Il précise également que, pour faire suite au recrutement du nouvel agent au grade de Gardien Brigadier dans le Service de la Police Municipale le 01^{er} février 2021, il est nécessaire d'acheter un gilet pare balle.



Le montant prévisionnel de l'opération est détaillé comme suit :

	Vidéo surveillance		Alarmes (6 bâtiments)		Gilet Police
	Achat	Location	Achat	Location	Achat
Ensemble du système	192 738.67 €	125 000.00 €	25 438.16 €	11 750.16 €	
TOTAL HT	192 738.67 €	125 000.00 €	25 438.16 €	11 750.16 €	698.93 €
Montant subventionnable	192 738.67 €	125 000.00 €	25 438.16 €	11 750.16 €	250.00 €
Etat – FIPDR*	50 % x 192 738.67 € = 96 369.34 €	50 % x 125 000.00 € = 62 500.00 €			250.00 € par gilet
DETR*			40 % x 25 438.16 € = 10 175.26 €	40 % x 11 750.16 € = 4 700.06 €	
Conseil Départemental Contractualisation	30 % maximum x 179 200.00 € = 53 760.00 €				

* Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation

* Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Monsieur Elie PERRIOT, Adjoint au Maire, demande au Conseil Municipal :

- D'approuver les projets de vidéo surveillance en extérieur, d'alarmes dans les bâtiments communaux et d'achat d'un gilet pare balle,
- De se prononcer sur le système choisi : achat ou location,
- D'approuver le plan de financement des projets,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de passer au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les projets de vidéo surveillance en extérieur, d'alarmes dans les bâtiments communaux et d'achat d'un gilet pare balle,
- De se prononcer sur le système choisi, à savoir la location pour les projets de vidéo surveillance en extérieur et d'alarmes dans les bâtiments communaux,
- De se prononcer sur le système choisi, à savoir l'achat pour le projet d'un gilet pare balle pour la Police Municipale,
- D'approuver le plan de financement des projets,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 9 février 2021

Le Maire

Monsieur André NOIROT

